

2. La situation actuelle

On pourrait croire que l'instruction civique fait naturellement partie du programme d'études sociales. Toutefois, nos recherches nous amènent à conclure que c'est un domaine qui semble plutôt négligé dans nos écoles et qui est souvent tout à fait absent du primaire. Quand on a demandé au professeur John Grant de nous décrire l'état actuel de l'éducation civique au Canada, il a répondu qu'elle se faisait au petit bonheur et sans doute pas très bien. Le professeur Alan Sears était d'accord, ajoutant qu'il n'y avait pas eu beaucoup d'amélioration à ce chapitre depuis 1967. En outre, l'éducation civique «est souvent enseignée par des gens peu intéressés. Souvent les enseignants d'études sociales n'ont pas les qualifications nécessaires.»⁽³⁸⁾ De telles évaluations peuvent difficilement donner confiance.

Vu l'importance d'enseigner les valeurs démocratiques fondamentales, nous sommes préoccupés par le fait que l'éducation politique se transmet de façon «passive» dans les écoles, c'est-à-dire qu'on se limite à une description factuelle des structures gouvernementales. On ne montre rien ou presque sur la dynamique du règlement démocratique des différends ni sur l'importance de participer activement à la politique. C'est d'autant plus inquiétant que l'enseignement de l'histoire du Canada est lui-même expédié. Nos jeunes grandissent en ignorant leurs traditions et les réalisations de leur pays. De plus, nous avons été quelque peu étonnés d'entendre dire que l'instruction civique varie souvent d'un groupe d'étudiants à l'autre dans une même communauté. Il semble que l'instruction civique soit plus étendue pour les étudiants des programmes de formation générale que pour ceux de la formation professionnelle. Nous jugeons inacceptable une telle divergence entre les deux programmes, puisque l'apprentissage du civisme est indispensable à tous et à toutes.

L'une des nouveautés les plus encourageantes est le nouveau programme scolaire institué en Saskatchewan, où l'instruction civique fait désormais partie des cours d'études sociales, de la première à la douzième année. Dans les premières années, les élèves apprennent à acquérir une attitude et des valeurs saines à l'égard de la vie publique. Par la suite, ils sont initiés aux rudiments des droits et obligations des citoyens.

3. Les études canadiennes

Il y a près de vingt ans, la Commission sur les études canadiennes concluait que cette discipline nécessitait une sérieuse réforme. Aujourd'hui encore, la situation laisse beaucoup à désirer. L'enseignement des matières canadiennes dans les établissements postsecondaires demeure inadéquat et morcelé. Comme l'a fait remarquer le professeur Thomas Symons, «il existe toujours des domaines où — fait incroyable — on a négligé d'accorder une attention égale au contenu canadien de la matière à l'étude. [...] Je me préoccupe du fait que l'enseignement au Canada est encore, dans bon nombre de nos universités et collèges, enfermé dans une structure qui relève du ghetto. On enseigne le contenu canadien non pas dans

(38) Délibérations, 8 : 13.